

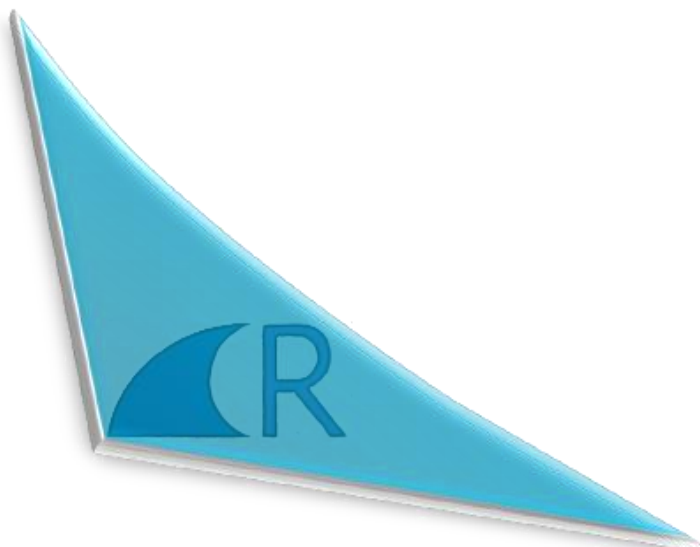


AMENAGEMENT NAUTIQUE DE PLUSIEURS QUAIS – PORT DE PLAISANCE - SETE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**PIECE 10 : ETUDE D'INCIDENCE – RESUME NON
TECHIQUE**

VERSION V0
JANVIER 2023



Aménagement nautique de plusieurs quais – port de plaisance Sète – autorisation
environnementale – étude d’incidence RNT - version V0

VERSION	DESCRIPTION	ETABLI(E) PAR	APPROUVE(E) PAR	DATE
V0	REDACTION	MJR	PR	17/01/2023

AMENAGEMENT NAUTIQUE DE PLUSIEURS QUAIS – PORT DE PLAISANCE – SETE – AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE – ETUDE D’INCIDENCE RESUME NON TECHNIQUE

TABLE DES MATIERES

introduction.....	4
Quels sont les enjeux environnementaux de la zone d’étude ?.....	5
Quels sont les impacts du projet sur l’environnement identifiés ?	5
Quelles sont les mesures mises en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet ?	5
Le projet est-il compatible avec les plans et programmes ?.....	5

INTRODUCTION

Ce document constitue la description de projet dans le cadre de la demande d’autorisation environnementale, selon l’article L181-1 du code de l’environnement pour l’aménagement nautique de plusieurs quais du port de plaisance de Sète.

La demande d’autorisation se compose des documents suivants, et son contenu est conforme à l’article R181-13 du code de l’environnement :

- 1_description de projet
- 2_résumé non technique de la description de projet
- 3_prescriptions à l’initiative du pétitionnaire
- 4_justificatif de la maîtrise foncière
- 5_cadastre
- 6_périmètre du projet
- 7_dispense d’évaluation environnementale
- 8_étude d’incidence dont le contenu est conforme à l’article R181-14 du code de l’environnement
- 9_annexes étude d’incidence
- **10_résumé non technique étude d’incidence -> présent document**
- 11_plan 1/25000
- 12_éléments graphiques : plans et cartes

Quels sont les enjeux environnementaux de la zone d'étude ?

- ❖ Le milieu physique ne présente pas d'enjeu particulier.
- ❖ Les investigations menées sur le milieu naturel ont indiqué la présence de grandes nacres mortes et vivantes au droit de certains quais concernés par les travaux. Cette espèce est protégée en France. Des hippocampes ont également été observés au droit de certains quais, ce sont des espèces patrimoniales à enjeux.
On retrouve des zones Natura 2000 proches de la zone de projet.
- ❖ Les sédiments portuaires ont été analysés, certains paramètres (métaux lourds, hydrocarbures) dépassent les seuils réglementaires.
- ❖ Le port de Sète est le siège de multiples usages : port de commerce, port de pêche, navettes, port de plaisance, grande plaisance avec les bateaux de croisière. Il faut également considérer que Sète est une ville-port ou ce dernier prend une place importante dans l'espace urbain.



- ❖ Sète dispose d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, les travaux sont inclus dans cette aire. Les quais Joffre, halte nautique, Vauban et Riquet sont situés dans l'aire d'influence du théâtre municipal Molière, classé monument historique.



Quels sont les impacts du projet sur l'environnement identifiés ?

- ❖ Les impacts du projet sur le milieu physique en phase travaux et en phase d'exploitation sont nuls.
- ❖ Les impacts sur le milieu naturel ont été évalués de la manière suivante :
 - Grandes nacres : au droit des quais Joffre, Vauban et de la halte nautique, les grandes nacres présentes ne sont pas impactées par les travaux, ceux-ci étant réalisés exclusivement en surface, grâce au choix fait de l'ancrage des pontons par bracons plutôt que par pieux.
Les travaux de démolitions préalable à l'installation des pontons au niveau du bassin du midi présentent un risque d'impact fort sur les grandes nacres présentes (écrasement par les engins, par chute de blocs ou étouffement par remise en suspension des matériaux)
 - Hippocampes : ces derniers étant accrochés à des supports présents sur les fonds, ils ne seront pas impactés directement par les travaux, qui ont exclusivement lieu en surface.
 - Il n'y a pas d'impact attendu sur le milieu naturel en phase d'exploitation, en effet, ces espèces sont actuellement présentes sur site dans des conditions qui seront semblables à celles obtenues lors de la mise en exploitation des pontons.
- ❖ Les impacts du projet sur la qualité du milieu concernent principalement les risques de remise en suspension des sédiments contaminés. Ceux-ci risqueraient de se disperser, dans le milieu portuaire, voire l'étang ou la mer. Pour les quais Joffre, Vauban, Halte Nautique Riquet et Tabarly, le seul risque de remise en suspension des matériaux provient du risque de chute accidentelle d'éléments de chantier. Pour le quai Est du bassin du midi, les opérations de démolitions préalables aux travaux des pontons constituent un risque important de remobilisation des sédiments.

En phase d'exploitation, les sédiments ne seront pas remaniés, les impacts sont donc nuls.

- ❖ Les travaux étant réalisés par phase, sur des périodes assez brèves (7 semaines maximum), en période hivernale, afin d'éviter les fortes fréquentations estivales, les impacts sur les usages portuaires et le centre-ville durant la phase travaux ont été estimés comme faibles, temporaires et localisés.
En phase d'exploitation, la réalisation de ces travaux devrait avoir un impact positif sur les activités de plaisance, permettant la mise à disposition de nouvelles places au port. Les aménagements prévus permettront de sécuriser les activités de plaisances vis-à-vis du centre-ville grâce à l'éloignement des pontons de 3m des quais. Les installations existantes du port : sanitaires, pompes eaux grises et eaux noires et bennes à déchets sont suffisantes pour pouvoir accepter les nouveaux utilisateurs.
- ❖ Les usages à venir des pontons correspondent aux usages actuels des quais, un port de plaisance, ainsi le patrimoine de la ville de Sète ne sera pas impacté par la réalisation du projet. En phase travaux des engins de chantier seront présents sur les différents quais (par phase), mais les travaux seront principalement maritimes et n'empièteront pas sur le centre-ville.

Quelles sont les mesures mises en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet ?

Les mesures mise en œuvre peuvent être de 4 sortes :

- ❖ Mesures d'évitement :
Utilisation de bracons plutôt que de pieux pour éviter tout impact sur le fond sédimentaire et les espèces associées
Réalisation des travaux en période hivernale pour éviter : la période de reproduction des hippocampes (printemps) la période estivale de forte fréquentation du port et du centre-ville.
- ❖ Mesures de réduction :
Travaux susceptibles de remettre du sédiment en suspension réalisés à l'abri de rideaux anti-dispersion de MES (bassin du midi Est), permettant de limiter la remise en suspension à la zone de travaux et éviter toute dispersion.
Sécurisation des éléments risquant de tomber à l'eau lors des travaux pour limiter le risque de chute
Mise à disposition de kit anti-pollution sur place pour limiter les impacts d'éventuels déversements accidentels.
Opération de transplantation des grandes nacres présentes au droit du quai Est du bassin du midi qui risquent d'être impactées par les travaux. Cette mesure prévoit le déplacement des individus repérés, en dehors de l'emprise des travaux afin de les préserver, ils seront transplantés dans une autre zone du port dans laquelle des nacres vivantes ont été observées. Surveillance des individus transplantés 1 an, 3 ans et 5 ans après l'opération.
- ❖ Mesure d'accompagnement ou de suivi :
Réalisation d'une campagne d'investigation faune / flore par quai avant chaque phase de travaux
Balisage en surface des individus de grandes nacres proches des zones d'intervention afin que l'entreprise travaux puisse visualiser l'enjeu et limiter ses interventions dans les zones de présence
Réalisation de campagne d'investigations faune/flore post travaux pour suivre la vitalité des grandes nacres et la présence des hippocampes
Réalisation d'une campagne de suivi de la turbidité lors des travaux de démolition du quai Est du bassin du midi pour s'assurer de la bonne efficacité du dispositif anti-dispersion.

Le projet est-il compatible avec les plans et programmes ?

La compatibilité du projet a été vérifiée avec le SDAGE Rhône – Méditerranée Corse 2022-2027, le SAGE de l'étang Thau Ingril, et le document stratégique de façade méditerranéenne. Le projet d'aménagement va dans le sens des orientations et des objectifs de ces documents de planification.

